

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tel : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

N° W19-425713

111094

### Maladie

### Dentaire

### Optique

### Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

7702

Société :

RAMI

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

LATIFINE

SAID

Date de naissance :

1959

Adresse :

cité d'jamila jamila 4 Rue 84 N° 32

Tél. :

0661915349

Total des frais engagés :

3122,2

Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

29 Mars 2022

Nom et prénom du malade :

1959 Nafal

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

DT

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 08/04/2022

Signature de l'adhérent(e) :

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25/03/22	01	1/10	2972,25 DT	INPE : 0911445566 Dr Mostafa YACINE MEDECIN RADILOGUE HARTI C-D CASA 25/03/22

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fourrissieur	Date	Montant de la Facture
ABDELKARIM RACHID Dr. en Pharmacie 201-463, Av. Sakkia El Hamra, C.D Casablanca - Tel. : 06 22 05 42 00 PHARMACIE RACHID	25/03/22	2972,25 DT

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

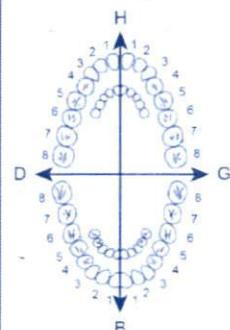
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

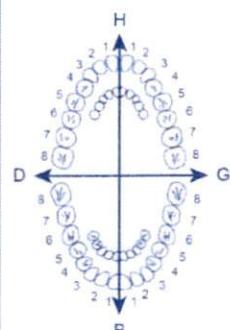
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### VOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



### O.D.F PROTHESES DENTAIRES



### DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553
G		

(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

Dr Mostafa TA

Diplôme Universitaire et

Université de Bordeaux

Diplôme Universitaire d'

Expert Assermenté auprès

PPV: 39DH80  
PER: 02/25  
LOT: L628

Laroxyl® 40 mg/ml  
Amitriptyline  
Gouttes buvables 20 ml



الدكتور مصطفى تاشفین

حاصل على دبلوم لداء السكري

جامعة بوردو بفرنسا

حاصل على دبلوم في الفحص بالصدري

حاصل على دبلوم المحاكم

AMM N° : 569/7 DMP/21/NRQ

LOT: 19189

PER: 07/2022

PPV: 52,80 DH

## ORDONNANCE

Casablanca le :

29 Mars 2022

الدار البيضاء في :

Hosni Ngu

744,00

380,00 x 3

Sanofi-aventis Maroc

Rouie de Rabat -R.P.1,

Am sababha Casablanca

Lantus 100U/ml. inj. b6. sty

P.P.V : 744,00 DH

AMM N° : 569/17 DMP/21/NRQ

LOT: 19189

PER: 07/2022

PPV: 52,80 DH

6118001 0361615

AMM N° : 569/17 DMP/21/NRQ

LOT: 19189

PER: 07/2022

PPV: 52,80 DH

AMM N° : 569/17 DMP/21/NRQ

LOT: 19189

PER: 07/2022

PPV: 52,80 DH

AMM N° : 569/17 DMP/21/NRQ

LOT: 19189

PER: 07/2022

PPV: 52,80 DH

AMM N° : 569/17 DMP/21/NRQ

LOT: 19189

PER: 07/2022

PPV: 52,80 DH

AMM N° : 569/17 DMP/21/NRQ

LOT: 19189

PER: 07/2022

PPV: 52,80 DH



6118001 031092  
GALVUS MET® 50 mg/1000 mg  
Boîte de 60 comprimés pelliculés  
PPV : 390,00 DH

361 شارع ادريس الحارشي، قرية الجماعة - الدارالبيضاء  
Casablanca - Tél.: 05 22 38 52 11  
Elharti, C.J.

Dr Mostafa TASHFEN  
MEDECIN DIABETOLOGUE  
361 B  
TAPET-D-CASA

6940 8 - DIINDO 500 mg

13,20 9 -

30,10 10 -

LOT : 220041  
EXP : 03/2025  
PPV : 57,80DH

6 118001 070398

Laboratoires Sothema Bouskoura  
Maxidrol collyre, 5 ml  
AMM Maroc N°54/DMP/21/NCV  
PPV : 30,10 DHS

406994

KARDEGIC 75MG  
SACHETS B30

0

LOT : 210009  
PER : 05/2023

P.P.V : 30DH70

6 118000 061847

Maphar  
Bd Alkimia N° 6, QI.  
Sidi Bernoussi, Casablanca  
Odrirk 2mg gelule b28 mv  
P.P.V : 69,90 DH

6 118001 181933

KARDEGIC 75MG  
SACHETS B30

0

LOT : 210009  
PER : 05/2023

P.P.V : 30DH70

6 118000 061847

Maphar  
Bd Alkimia N° 6, QI.  
Sidi Bernoussi, Casablanca  
Odrirk 2mg gelule b28 mv  
P.P.V : 69,90 DH

6 118001 181933

KARDEGIC 75MG  
SACHETS B30

0

LOT : 210009  
PER : 05/2023

P.P.V : 30DH70

6 118000 061847

Maphar  
Bd Alkimia N° 6, QI.  
Sidi Bernoussi, Casablanca  
Odrirk 2mg gelule b28 mv  
P.P.V : 69,90 DH

6 118001 181933

Maphar  
Bd Alkimia N° 6, QI.  
Sidi Bernoussi, Casablanca  
Odrirk 2mg gelule b28 mv  
P.P.V : 69,90 DH

6 118001 181933

Dr Mostafa ZACHFINE  
MEDICO DIABETOLOGUE  
RUE HASSAN II  
CASABLANCA

ALGIK® 500 mg + 50 mg  
16 comprimés

6 118000 070016

Di-INDO® 100 mg 10 suppositoires  
PPV 60DH40  
EXP 12/2024  
LOT 18016 2

LOT : 210735  
EXP : 04/2024  
PPV : 57,80DH

LOT N°

LOT : 211299  
EXP : 09/2024  
PPV : 57,80DH

6 118001 031092  
GALVUS MET® 50 mg/1000 mg  
Boîte de 60 comprimés pelliculés  
PPV : 390,00 DH

6 118001 031092  
GALVUS MET® 50 mg/1000 mg  
Boîte de 60 comprimés pelliculés  
PPV : 390,00 DH